

Réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2025

- Procès-Verbal -

Convocation du 19 mars 2025.

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal, qui a eu lieu en Salle des Mariages, sous la présidence de **Monsieur Bruno CHEVRIER**, Maire.

Présents : Monsieur Bruno CHEVRIER, Monsieur Gaël LE MEHAUTE, Madame Christine HAUMONTE, Monsieur Michel BILQUEZ, Madame Véronique SOULIER, Monsieur Albert KIRSVEND, Monsieur Michel PIERRE, Madame Catherine BONTEMPS, Madame Danièle KRIER, Madame Edith MARTIN, Madame Caroline DURAND, Monsieur Quentin VILLAUME, Monsieur Jérôme MASSON

Absents excusés :

Représentés : Madame Sophie THENOT représentée par Madame Edith MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Caroline DURAND a été élu(e) secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 28 février 2025.

Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

A – Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire a engagé les dépenses suivantes :

- ✓ Bacs à fleurs – 3 383.69 € TTC – THIEBAUT GODARD
- ✓ Système Visio Ecole maternelle portail – 205.20 € TTC – WILLY LESSNER
- ✓ Travaux sylvicoles – 9 550 € HT – ONF
- ✓ Panneaux de voiries – 814.61 € TTC – SIGNAUX GIROD

B – Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire a mandaté les dépenses suivantes :

EXTENSION DE LA MAISON MEDICALE :

- ✓ Lot 2 Aménagements extérieurs – 3152.70 € HT – VALDENAIRE TP

AUTRE – Hors marché :

- ✓ Support gerbe monument aux morts – 551.50 € TTC – MEMPEY Soudure
- ✓ Aspirateur – 321.10 € TTC – RESEAU COCCI
- ✓ Aspirateur ateliers – 155.88 € TTC – SCHMERBER PROLIANS
- ✓ Panneaux de voirie et fournitures – 2 006.71 € TTC – SIGNAUX GIROD
- ✓ Echelle – 627.84 € TTC – SCHMERBER PROLIANS
- ✓ Lecteur DVD + câble HDMI – 112.98 € TTC – FNAC
- ✓ Matériel ateliers (coupe branche et autre) – 485.11 € TTC – SCHMERBER PROLIANS
- ✓ Bureau ergonomique – 1 284.91 € TTC – SET AND SIT

C – Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire a attribué les concessions cimetières suivantes :

- ✓ Concession cavurne pour une durée de 30 ans – nouveau cimetière – 300 € TTC – BONTEMPS Gérard
- ✓ Concession colombarium pour une durée de 30 ans – nouveau cimetière – 1000 € TTC – COLLIN Francine

D – Dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire n'a pas exercé le droit de préemption suivant :

Date de réception	Demandeur	Adresse de l'immeuble	Bati ou Non Bati	Parcelle(s)
24/03/2024	Maître Anna-Sophia TIAGO-OHNIMUS	3 rue des Tilleuls	Bâti	AM 124

Ordre du jour

- Finances : Approbation du compte de gestion de la vente d'électricité 2024
- Finances : Approbation du compte administratif de la vente d'électricité 2024
- Finances : Affectation du résultat de la vente d'électricité 2024
- Finances : Approbation du compte de gestion du CCAS 2024
- Finances : Approbation du compte administratif du CCAS 2024
- Finances : Approbation du compte de gestion communal 2024
- Finances : Approbation du compte administratif communal 2024
- Finances : Affectation du résultat communal 2024
- Finances : Vote des taux de fongibilité des crédits
- Finances : Taxes locales – Fixation des taux pour l'année 2025
- Finances : Durée des amortissements
- Finances : Subventions
- Finances : Approbation du budget primitif de la vente d'électricité 2025
- Finances : Approbation du budget primitif communal 2025
- Questions diverses

DE 2025 014 : Finances : Approbation du compte de gestion de la vente d'électricité 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion Vente d'électricité 2024 qui présente un résultat de clôture excédentaire de 10 686.63 €.

DE 2025 015 : Finances : Approbation du compte administratif de la vente d'électricité 2024

Le Maire présente le compte administratif vente d'électricité de l'exercice 2024 puis quitte la séance.

Sous la présidence de M. Gaël LE MEHAUTE, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 dont le résultat de clôture, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 403,00 €

Recettes : 11 133,63 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 164,00 €

Recettes : 2 120,00 €

Résultat Global excédentaire : 10 686,63 €

DE 2025 016 : Finances : Affectation du résultat de la vente d'électricité 2024

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section d'investissement de 956,00 €.
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 9 730,63 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Ligne 001 – Excédent d'investissement reporté : 956,00 €.
- Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 9 730,63 €.

DE 2025 017 : Finances : Approbation du compte de gestion du CCAS 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2024 du CCAS qui présente un résultat de clôture excédentaire de 2 194.78 €.

DE 2025 018 : Finances : Approbation du compte administratif du CCAS 2024

Le Maire présente le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2024 puis quitte la séance.

Sous la présidence de M. Gaël LE MEHAUTE, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 dont le résultat de clôture, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 4 716.21 €

Recettes : 6 295.42 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 615.57 €

Résultat global excédentaire : 2 194.78 €

Note brève et synthétique du compte administratif 2024

Dans la continuité de sa politique menée depuis 2020, date du début du mandat, l'équipe municipale poursuit sa maîtrise des dépenses. Ainsi, tous nos contrats ont été revus, des procédures de mise en concurrence ont été mises en place, une chasse aux dépenses non-nécessaires a été conduite, la sobriété énergétique a été de rigueur, le recouvrement systématique des recettes jusqu'à paiement complet est bien organisé, l'optimisation des ventes de bois de notre forêt est recherchée.

Rappelons qu'en 2020, l'état d'endettement de la commune auprès des établissements financiers était de près d'1,3 millions d'euros en raison des investissements réalisés et de la quasi-absence d'aides pour la construction de la maison de santé.

Et chaque année depuis lors, la contribution du budget au remboursement de la dette a été importante : 86 K€ en 2024, 92 K€ en 2023, l'augmentation récente des taux d'intérêts n'ayant pas été des plus favorables.

Au remboursement de cette dette s'est ajouté le transfert obligatoire à la CAE des compétences eau et assainissement, grandes pourvoyeuses de recettes et donc d'épargne, auxquelles la municipalité a dû renoncer.

Malgré cela, nous avons achevé le chantier de l'extension de la maison de santé, en répondant ainsi à un enjeu de santé publique majeur, et nous avons également entamé le remplacement sur deux ans des 344 luminaires de la commune qui conduiront à de nouvelles économies énergétiques. L'exercice budgétaire 2024 se termine avec un excédent de plus de 300 K€ qui va permettre à la commune de Deyvillers de relever les défis à venir et d'affronter les turpitudes budgétaires nationales prévisibles.

L'épargne réalisée en 2024 au **budget de fonctionnement** est de 327 K€ contre 256 K€ réalisés l'an passé et 287 K€ en 2022. Cette série de bons résultats a été réalisée dans un contexte d'inflation généralisée ces 3 dernières années : +5,2% en 2022, +4,9% en 2023 et une inflation qui atteint +2,5% en 2024 (*source Banque de France*).

Les **charges de fonctionnement** représentent 1.124 K€ à fin décembre 2024, en baisse de 1,6% par rapport à 2023 et en hausse de +6,7% par rapport à 2022. Le plus gros contributeur à cette baisse est le chapitre des charges à caractère général.

Les charges à caractère général (chap. 11) sont en baisse de 6,2% vs 2023 (347 K€), mais bien au-dessus des niveaux de 2021 et 2022. Et les évolutions sont différentes d'un poste à l'autre.

L'entretien du patrimoine communal (voirie, bâtiments et véhicules) a progressé de 7,8% (à 76 K€). Puis, la hausse de 6% (imposée par le prestataire) du prix du repas de la cantine fait mécaniquement grimper l'enveloppe de la restauration scolaire (à 50 K€). Enfin, les travaux sylvicoles ont augmenté de 36% par rapport à 2023 (à 44 K€) mais cette hausse est à mettre en face d'une recette exceptionnelle de ventes de bois.

Par ailleurs, on constate une baisse importante de la dépense énergétique (-20% à 55 K€) lié à un prix du kWh plus bas en 2024 et à la surveillance des consommations, mais aussi à une chute de la facture des combustibles de 15 K€ grâce à l'autoconsommation de plaquettes de bois issues de nos bois scolytés de la parcelle du Fort.

A noter enfin une baisse de 15 K€ de la dépense de mutuelles personnelles puisque deux exercices avaient été mandatés en 2023.

Les charges de personnel (chap. 12) représentent 44% des dépenses de fonctionnement. Elles sont stables par rapport à 2023 (à 498 K€) mais leur proportion dans les dépenses de fonctionnement reste équivalente d'une année sur l'autre, à 2 points près, depuis 2020, du fait des différentes hausses qui nous ont été imposées (point d'indice, charges salariales ...)

Les charges de gestion courante sont également stables (à 98 K€) mais comme en 2023, ce sont encore les charges financières qui progressent de 18% cette année (+33% l'an passé) du fait de la hausse des taux d'intérêt (de 3% en 2023 à 4% cette année).

Les **recettes de fonctionnement** sont en progression de 3,6% par rapport à 2023, à 1.451 K€, soit le premier plus gros total de recettes du mandat.

Les produits de services sont en progression de 48% (+117 K€) et s'établissent à 356 K€ (après retraitement d'un montant de 83.200€ qui mouvemente les produits de services à la hausse mais dans le même temps les dotations et participations à la baisse).

Ce niveau élevé de recette est lié au périscolaire (123 K€) et aux ventes de bois qui atteignent 160 K€. Ce dernier résultat est le fruit de la vente de lots inscrits à l'état d'assiette depuis plusieurs années et de la bonne tenue des cours.

Les recettes liées aux impôts/taxes/dotations et participations augmentent de 2,1% en 2024.

Il s'agit principalement de la dotation globale de fonctionnement, des compensations et des fonds de péréquation provenant de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, du Département ou de l'État ; le conseil municipal n'ayant par ailleurs pas voté l'augmentation des impôts.

Ces produits représentent cette année 69% des recettes de fonctionnement de la commune ! Soit 7 points de moins qu'en 2023. Nous démontrions l'année dernière « la dépendance des communes à ce type de recettes et donc le manque criant d'autonomie financière de nos collectivités ». Cette année, les recettes importantes de la vente de bois de notre forêt confirment que la solution à moyen terme est la recherche de revenus dont

la commune a la maîtrise.

Enfin, les autres produits de gestion courante grimpent de 8 K€, essentiellement en raison du remboursement par l'assurance de deux sinistres non-responsables.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FCT

	CA 2023	BU 2024	CA 2024
Charges à caractère générale	370 086,44 €	403 685,56 €	347 577,74 €
Charges de personnel	499 939,96 €	513 201,08 €	497 999,84 €
Autres charges gestion courante	98 070,38 €	103 042,50 €	98 453,88 €
Charges Financières	34 180,63 €	44 762,30 €	40 070,56 €
Charges Exceptionnelles	5 558,92 €	5 300,00 €	5 247,61 €
Dotations Provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	14 051,46 €	13 472,31 €	13 472,31 €
<i>hors écriture d'ordre sur le patrimoine 218.062,56€</i>			
Atténuation de Produits*	121 818,00 €	121 818,00 €	121 818,00 €
<i>*fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR)</i>			
Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 143 705,79 €	1 205 281,75 €	1 124 639,94 €
Virement section d'investissement	CA 2023	BU 2024	CA 2024
Virement section d'investissement		152 188,69 €	

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FCT

	CA 2023	BU 2024	CA 2024
Atténuation de charges	16 072,06 €	5 000,00 €	7 812,27 €
Opération Ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>hors écriture d'ordre sur le patrimoine 97.403,76€</i>			
Produits des services	238 769,51 €	196 925,00 €	439 494,77 €
Impôts et Taxes	719 857,23 €	743 891,00 €	742 352,59 €
Dotations et participations	264 518,80 €	254 339,56 €	177 782,92 €
Autres Produits Gestion Courante	64 277,96 €	74 455,00 €	76 604,30 €
Produits Financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	12 531,51 €	6 000,00 €	5 763,59 €
<i>hors écriture d'ordre sur le patrimoine 120.658,8€</i>			
Reprises provisions semi-budgétaires	905,00 €	2 036,00 €	2 036,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 316 932,07 €	1 604 760,92 €	1 451 846,44 €
Excédent / Déficit de fonctionnement	256 426,28 €	77 364,81 €	327 206,50 €

S'agissant des investissements en 2024, la principale opération cette année fut la réalisation de l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ainsi que l'amélioration de son existant. Les travaux avaient débuté en 2023 (142 K€) et se sont achevés début juillet 2024 (471 K€).

Un chantier de remplacement des luminaires de la commune avait débuté en cette fin d'année 2024. Il va se poursuivre en 2025 dans le but de remplacer les lampes existantes par des ampoules LED moins consommatrices en énergie. La dépense totale est reportée

sur le budget 2025.

Pour le reste, les dépenses d'investissements demeurent limitées :

- Le programme de travaux de l'ONF sur la forêt 12 K€
- Le remboursement en capital de la dette de la commune 46 K€
- Matériel divers (perforateur, souffleur, matériel informatique, logiciel, récupérateur d'eau, bacs à fleurs, drapeaux, chaise ergo, extincteurs) 12,7 K€

L'année 2025 devrait nous apporter son lot d'incertitudes du fait de l'instabilité politique nationale et internationale, mais également en raison de la situation d'endettement de la France alors que des investissements militaires lourds sont à prévoir et que le financement de notre système de retraite relève du défi. Les dotations publiques sont pour la plus grande part reconduites mais dans les années à venir, nous pourrions avoir à supporter des coupes budgétaires.

Notre travail et nos efforts, nous permettent d'envisager la réalisation d'investissements nécessaires en 2025 dans une perspective de durabilité pour l'avenir de la commune.

DE 2025 019 : Finances : Approbation du compte de gestion communal 2024

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal 2024 qui présente un résultat de clôture excédentaire de 486 636.73 €.

DE 2025 020 : Finances : Approbation du compte administratif communal 2024

Le Maire présente le compte administratif communal de l'exercice 2024 puis quitte la séance.

Sous la présidence de M. Gaël LE MEHAUTE, 1^{er} Adjoint, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2024 dont le résultat de clôture, s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 124 639.94 €

Recettes : 1 773 960.80 €

Section d'investissement :

Dépenses : 549 472.19 €

Recettes : 386 788.06 €

Résultat global excédentaire : 486 636.73 €

DE 2025 021 : Finances : Affectation du résultat communal 2024

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat déficitaire de la section d'investissement de 162 684.13 €.
- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 649 320.86 €.

Par ailleurs les restes à réaliser sont évalués comme suivent :

- Recettes : 172 277.55 €.
- Dépenses : 136 561.20 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

PRECISE qu'il est nécessaire d'affecter également le résultat de l'exercice 2024 du CCAS sur le Budget principal,

DECIDE, d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Ligne 001 – Déficit d'investissement reporté : 162 068.56 €
- Ligne 1068 (Affectation du résultat) : 126 967.78 €
- Ligne 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 523 932.29 €

DE 2025 022 : Finances : Vote des taux de fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, qu'au budget primitif 2025, le taux de fongibilité des crédits sera fixé selon les taux suivants :

- 7,5 % pour les dépenses de fonctionnement
- 7,5 % pour les dépenses d'investissement

DE 2025 023 : Finances : Taxes locales - Fixation des taux pour l'année 2025

Sur proposition et présentation de l'adjoint aux finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir le taux des taxes locales, soit :

Taxe d'Habitation (TH) : 14,52 %

Taxe Foncière bâties (TFB) : 43,12 %

Taxe Foncière non bâties (TFPNB) : 33,08 %

DE 2025 024 : Finances : Durée des amortissements

Le passage à la M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Conformément à l'article 106 de la loi NOTRe, les collectivités qui adoptent ce cadre budgétaire et comptable ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.5217-12-1 du code général des collectivités territoriales qui liste les dépenses obligatoires des métropoles.

Ainsi, le champ d'application des amortissements des communes et de leurs établissements publics reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT,

Dans ce cadre, la commune procède à l'amortissement des biens suivants :

- Subventions d'équipement versées - compte 204X : 5 ans
- Acquisition de panneaux photovoltaïques : 20 ans
- Les subventions transférables au compte de résultat, encaissées par la commune au compte 131X : la cadence d'amortissement sera identique à l'immobilisation financée.

L'instruction M57 pose le principe de l'amortissement d'immobilisation prorata temporis. Cette disposition est une nouveauté. Elle s'applique uniquement aux biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2022, date de basculement à la M57.

L'amortissement prorata temporis est calculé au temps prévisible d'utilisation.

Il commence à la date de mise en service et en l'absence d'information précise sur cette

date, la collectivité peut retenir la date d'émission du mandat.

Par dérogation à cette règle, la collectivité choisit d'amortir en année pleine, à compter de l'exercice suivant la mise en service du bien amortissable, compte tenu du faible enjeu financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les amortissements comme précisé ci-dessus sur le Budget Communal en M57 et sur le Budget vente d'électricité en M4.

DE 2025 025 : Finances : Subventions et Adhésions

Vu les demandes de subventions déposées pour l'année 2025,

Vu l'avis favorable de la commission communale d'actions sociales qui s'est réunie le 27/03/2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions 2025 ci-après désignées :

ADAVIE	150 €
ADMR	150 €
CRESUS	100 €
RESTO DU CŒUR	150 €

Le conseil municipal approuve également l'adhésion à la Fondation du Patrimoine par un montant de 200 €.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025,

AUTORISE le maire à procéder aux mandatements correspondants.

Note brève et synthétique relative au budget primitif 2025

La gestion des finances communales en 2024, et plus largement depuis le début du mandat, permet de démarrer 2025 avec un excédent de fonctionnement de 523.932,29 euros.

Les dépenses de fonctionnement attendues en 2025 progressent de 40%.

La hausse est principalement due à la hausse des charges à caractère général qui augmentent de près de 54%, soit 190K€.

La forêt est un gros contributeur à cette hausse (+39K€). En effet, le programme des travaux 2024 de l'ONF n'ayant pas été fait sur l'exercice prévu, les programmes de travaux 2024 et 2025 seront réalisés simultanément. De plus, les opérations d'abattage de la parcelle 50 impactent aussi fortement ce poste.

Une large enveloppe est consacrée cette année aux bâtiments, pour leur remise en état (+70K€) et à l'entretien des voies (+12K€).

De même, un effort sur les espaces verts est à prévoir.

Par comparaison à l'exercice précédent, nous devons faire le plein de plaquettes pour la chaufferie (+16K€).

Enfin les frais de gardiennage de l'ONF étant calculés sur les recettes de la forêt (en hausse en 2024), une progression de 10K€ est attendue.

Les charges de personnel progressent également (+3,8%) en prévision du départ de l'agent d'accueil et son remplacement par un agent qui effectuera davantage d'heures.

Enfin les autres charges de gestion courante progressent de 36% en raison du rattrapage des cotisations de retraite complémentaire des élus indemnisés.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2024	BU 2025
Charges à caractère général	347 577.74 €	537 137.78 €
Charges de personnel	497 999.84 €	517 364.44 €
Autres charges de gestion courante	98 453.88 €	120 396.89 €
Charges financières	40 070.56 €	37 432.23 €
Charges exceptionnelles	5 247.61 €	89 200.00 €
Dotations aux provisions	0.00 €	500.00 €
Dotations aux amortissements	13 472.31 €	13 476.96 €
Atténuation de produits	121 818.00 €	121 818.00 €
Virement à la section d'investissement		141 999.57 €
TOTAL GENERAL	1 124 639.94 €	1 579 325.87 €

Les recettes de fonctionnement attendues sont stables (hors excédent reporté et après retraitement de l'aide des communes de 83K€ de la maison de santé pluridisciplinaire). Les produits de services sont en hausse, tirés par les ventes de bois importantes en 2025 (+34K€). Dans le même temps, les autres produits de gestion courante diminuent en raison d'un remboursement de sinistres par l'assurance en 2024.

2025 devrait voir les réserves de la commune atteindre 400 105.23 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2024	BU 2025
Excédent reporté		523 932.29 €
Atténuation de charges	7 812.27 €	5 000.00 €
Produits de services	439 494.77 €	364 647.86 €
Impôts et taxes	742 352.59 €	756 210.00 €
Dotations et participations	177 782.92 €	260 640.95 €
Autres produits de gestion courante	76 604.30 €	68 000.00 €
Produits exceptionnels	5 763.59 €	1 000.00 €
Reprises de provisions	2 036.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	1 451 846.44 €	1 979 431.10 €
Excédent de Fonctionnement	327 206.50 €	400 105.23 €

Produits de services à
retraiter de -83.200€
(subv. MM)

Dotations & particip.
à retraiter de +83.200€
(subv. MM)

La section d'investissement s'établit à 1023K€ en 2025 et ce sont principalement les dépenses de rénovation de l'éclairage public phases 1 et 2 qui y contribuent (360K€) ainsi

que l'achat prévisionnel de terrains dans le cadre de la lutte contre les inondations et les projets de cheminements doux dans le village (91K€).

Une enveloppe de 100K€ a été prévue pour le réaménagement de la salle d'activités dans le but d'accueillir de manière plus fonctionnelle les associations, les administrés ou encore les enfants, dans la perspective de vente du CSE.

L'achat d'un tracteur pour 68K€ (l'ancien sera revendu 20K€) est inscrit en 2025, tout comme une débrousailluse/broyeuse pour 30K€.

Les principaux investissements en 2025 :

Seconde phase de l'éclairage public : 250K€

Première phase de l'éclairage public : 110K€ (fait en 2024 et à payer en 2025)

Achat terrains : 91K€

1 tracteur : 68K€

1 remorque : 2K€

1 débrousailluse/broyeuse : 30K€

Entretien forêt : 23K€

Plantation d'arbres parcelle 50 : 14K€

Réseau et installations de voiries : 21K€

Aménagement salle d'activités : 100K€

Reste à payer sur la maison de santé : 15K€

Une subvention communale pour le budget photovoltaïque : 21K€

Logiciel AGEDI : 7K€

Frais d'études urbanisme : 7K€

Diverses études (une partie subventionnée) : 16K€

Mobilier et outillage : 12K€

A noter afin d'être complet :

- Un déficit d'investissement reporté de 162K€
- la vente du CSE est inscrite au budget 2025.

DE 2025 026 : Finances : Approbation du budget primitif communal 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2025, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 579 325.87 €

Recettes : 1 979 431.10 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 1 023 549.85 €

Recettes : 1 023 549.85 €

DE 2025 027 : Finances : Approbation du budget primitif de la vente d'électricité 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal 2025, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 394.63 €

Recettes : 12 394.63 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 41 764.00 €

Recettes : 41 764.00 €

Fin de séance : 20h13

Questions diverses

- Communication des rapports d'activités 2024 du PETR du Pays d'Epinal cœur des Vosges et du SDIS88 (Service Incendie et de Secours).

- Marche intercommunale pour la santé : elle aura lieu le 6 avril prochain. Les parcours proposés ont été validés par les services préfectoraux.

L'aide de l'association DLD est saluée par les élus qui en remercient les membres et plus particulièrement Francis ZINGRAFF.

Madame Caroline DURAND,
Secrétaire de séance

Monsieur Bruno CHEVRIER,
Maire